Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la Formation Continue et du Développement des Compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2015-488** **03/06/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 29/01/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Formation pour les binômes gestionnaires de site Agrispip, en charge de l'animation et de la contribution éditoriale des sites Internet/ intranet de DRAAF/ DAAF.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF

Résumé : La présente note s'adresse aux gestionnaires des sites intranet/internet des DRAAF et DAAF qui utilisent la plateforme de services « Agrispip ».

Elle a pour objet de présenter et de fixer les prochaines sessions de formation Agrispip, animées par la Délégation à l'Information et à la Communication (DICOM) au Secrétariat Général, pour la période allant de juin 2015 à janvier 2016. En vue de la création des intranets dits de fusion, le dispositif intègre deux sessions dédiées aux agents concernés dans les régions fusionnées.

La formation est obligatoire pour les gestionnaires qui n'ont jamais été formés à l'utilisation de la plateforme de services Agrispip lors des sessions de formation régulièrement mises en place par la DICOM depuis l'année 2007.

1. Service Agrispip

Agrispip est un service permettant la mise en place de sites internet et intranet de communication.

Il se compose et s'articule autour de trois offres :

- une offre d'hébergement,
- une plateforme logicielle (composée d'un système de gestion de contenu (CMS[1]) permettant la saisie et la gestion éditoriale du site, de feuilles de style et de gabarits permettant la mise en page du site),
- un dispositif d'accompagnement (assistance technique, formation).

Ce service est inscrit au Schéma Directeur National des Systèmes d'Information (SDNSI) du ministère.

Il est déployé tant au niveau des services déconcentrés qu'en administration centrale.

Sa mise à disposition est gratuite pour les structures utilisatrices.

2. Public cible des formations

Cette formation s'adresse aux gestionnaires DRAAF/DAAF des sites Internet et Intranet Agrispip existants avec des sessions spécifiques pour les gestionnaires en charge de la création des intranets dits de fusion dans les régions concernées.

Sont considérés comme gestionnaires, les personnes qui ont à leur charge la gestion éditoriale du site et qui interviennent notamment de la façon suivante :

- définition/participation de la ligne éditoriale du site,
- formation des contributeurs éditoriaux intervenant sur le site,
- animation du réseau de contributeurs,
- mise en ligne de nouveaux contenus,
- archivage des contenus obsolètes,
- etc.

3. Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de rendre autonome l'ensemble des gestionnaires de sites Agrispip, tant sur les principes génériques que sur des usages avancés.

4. Présentation du dispositif de formation

Un planning de formation a été établi, pour la période allant du mois de juin 2015 au mois de janvier 2016.

Compte tenu du calendrier de la réforme territoriale, les gestionnaires de site en charge de la mise en place des intranets dits de fusion dans les régions fusionnées, seront formés en priorité au cours du mois de juin 2015[2].

La formation dure 3 jours et sera organisée à Paris (MAAF site Vaugirard - 75015).

La formation débutera le 1er jour à 9h30 et se terminera le 3ème jour à 17h00.

Si besoin, d'autres sessions seront ultérieurement planifiées, au cours de l 'année 2016.

La formation est obligatoire pour les agents concernés qui n'ont jamais été formés lors des sessions organisées régulièrement par la DICOM depuis l'année 2007.

1 CMS : Content Managent System
2 courrier du 21 mai 2015 (SM-DICOMréf : L15-043) aux DRAAF /DAAF

Il est important de rappeler que les stagiaires doivent suivre la formation dans son intégralité pour que l'objectif de professionnalisation des participants soit atteint.

	Dates session	Public cible	Date limite d'inscription
Session 1 Épicéa: 158059	17-18-19 juin 2015	Les binômes de gestionnaires en charge de la mise en place d'un nouvel intranet dans les régions fusionnées.	11/06/2015
Session 2 Épicéa: 158061	24-25-26 juin 2015	Les binômes de gestionnaires en charge de la mise en place d'un nouvel intranet dans les régions fusionnées.	11/06/2015
Session 3 Épicéa: 158062	8-9-10 juillet 2015	Les binômes de gestionnaires en charge de la gestion de l'Internet ou Intranet existant (hors agents ayant suivi la session 1 ou la session 2)	19/06/2015
Session 4 Épicéa: 158063	4-5-6 novembre 2015	Les binômes de gestionnaires en charge de la gestion de l'Internet ou Intranet existant (hors agents ayant suivi la session 1 ou la session 2)	02/10/2015
Session 5 Épicéa: 158064	13-14-15 janvier 2016	Les binômes de gestionnaires en charge de la gestion de l'Internet ou Intranet existant (hors agents ayant suivi la session 1 ou la session 2)	11/12/2015

5. Modalités d'organisation de la formation

Le pôle web de la Délégation à l'Information et à la Communication (DICOM) du Secrétariat Général du MAAF assurera la mise en œuvre et l'animation de ces formations et sera l'interlocuteur pour tous les aspects pratiques relevant de l'organisation concrète des sessions :

- planning et horaires des sessions,
- inscriptions,
- envoi des convocations,
- attestations de présence.

Tout échange (demandes d'inscription, demandes de renseignements, etc.) entre le pôle web et les DRAAF/ DAAF devra être effectué via la boîte aux lettres fonctionnelle :
assistance-agrispip.dicom.sg@agriculture.gouv.fr

Au sein des DRAAF/DAAF, les agents devront s'adresser en première intention à leur RLF[3] ou, le cas échéant à leur DRFC[4], pour la validation de leur inscription et son intégration dans EPICEA en tenant compte des codes de sessions mentionnés dans le tableau ci-dessus. Les formulaires d'inscriptions devront être retournés par mail à l'adresse fonctionnelle *:* assistance-agrispip.dicom.sg@agriculture.gouv.fr

Les frais de déplacement et de séjour seront à la charge des DRAAF/DAAF.

Le Chef du Service des Ressources Humaines

M. Jacques CLEMENT

3 Responsable Local de Formation
4 Délégué régional à la formation continue